



14ème législature

Question N° : 97106	De M. Charles-Ange Ginesy (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > maladies rares	Analyse > prise en charge. fibromyalgie.
Question publiée au JO le : 28/06/2016 Réponse publiée au JO le : 09/08/2016 page : 7252		

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la fibromyalgie en France. Cette pathologie concerne entre 3 % et 5 % de la population soit environ entre 2 millions et 3 millions de Français, dont des enfants. Il souligne le travail effectué depuis plus de 15 ans avec le corps médical et les associations notamment sur la mission Associations recherche et société ainsi que le livre blanc de la fibromyalgie qui doit voir le jour très prochainement. Toutefois, il apparaît qu'il y a un réel manque de prise de conscience de la souffrance de cette pathologie qui implique de grandes difficultés privées, professionnelles ou encore sociales. La Fédération française de fibromyalgie (FFFIBRO) indique qu'une prise en charge complète pour un patient atteint de fibromyalgie doit être pluridisciplinaire, c'est-à-dire, aller de l'algologue, du cardiologue, au psychiatre, en passant par le psychologue, le kinésithérapeute, mais aussi le sophrologue ou l'ostéopathe. Cette prise en charge permettrait une nette réduction de la douleur, du nombre de médicaments pris et du nombre de consultations et d'actes médicaux. Aussi, il apparaît en fonction de la situation géographique des malades, il y a une différence de prise en charge. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce que le Gouvernement entend faire pour mieux accompagner les patients atteints de cette maladie et couvrir les éventuels besoins des malades.

Texte de la réponse

Le syndrome fibromyalgique est constitué d'un ensemble de symptômes dont le principal est une douleur chronique, majorée notamment par les efforts, s'accompagnant de fatigue, de perturbations du sommeil et de troubles anxio-dépressifs. Ce syndrome n'a pas de cause connue. Le diagnostic est posé devant la persistance des symptômes et l'absence d'autre maladie identifiée, d'anomalie biologique ou radiologique. La Haute Autorité de santé (HAS) a réalisé un état des lieux des données disponibles concernant le syndrome fibromyalgique de l'adulte en juillet 2010. Mais il n'existe à ce jour ni de traitement spécifique, en particulier médicamenteux, ni de prise en charge bien établie du syndrome fibromyalgique. Les différents traitements visent à contrôler les symptômes et doivent être adaptés à chaque patient. Les options thérapeutiques nécessitent souvent une prise en charge pluridisciplinaire. Le ministère des affaires sociales et de la santé conscient des limites des connaissances relatives à ce syndrome, s'est saisi de ce sujet en sollicitant l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) pour une expertise collective en 2016. Ces travaux doivent permettre de faire le point sur les connaissances scientifiques sur le syndrome fibromyalgique en incluant les données sur la prévalence, le diagnostic, la physiopathologie et la prise en charge. Ils permettront d'avoir ainsi un état des lieux des connaissances cliniques et d'identifier les stratégies, validées ou recommandées, qui permettraient de proposer un parcours de soins pour les patients atteints de fibromyalgie. Il convient en effet de disposer d'informations actualisées sur ce problème de santé. Cette expertise collective donnera notamment des pistes pour permettre une



prise en charge adaptée et une meilleure prise en compte du retentissement du syndrome fibromyalgique sur la vie sociale et professionnelle des patients.